



## PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE

DU MARDI 13 FEVRIER 2018

**Présents :** Mmes BOURDELLÈS, DUREUIL-BOULLIER, MILLAN - MM LAIGNEL, BÉNARD, DUCLOS, LE GRAND, POINTE

**Pouvoirs :** M GUIVARC'H donne pouvoir à M LAIGNEL  
Mme LOPEZ donne pouvoir à Mme MILLAN  
M DELAFOSSE donne pouvoir à M DUCLOS  
M BRIBET donne pouvoir à M BÉNARD  
M LANDREIN donne pouvoir à Mme DUREUIL-BOULLIER

**Absents excusés :** Mme VALLERIE, M LE TIRANT

**Secrétaire de séance :** M Christian BÉNARD

La séance s'ouvre à 20h30

**Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du mardi 9 janvier 2018 à l'unanimité**

### **DELIBERATIONS**

#### **1- Achat désherbeur thermique**

M le Maire propose d'acheter un désherbeur thermique pour traiter les mauvaises herbes dans les espaces publics. Le devis de l'entreprise Chivot s'élève à 2.290 € HT.

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, d'accepter l'achat du désherbeur thermique pour un prix maximum de 2.290 € HT.

Vote : unanimité des présents

#### **2- Location structure temporaire**

Durant les travaux d'extension de la salle polyvalente du 22 mai au 7 juillet 2018, il sera nécessaire de louer une structure temporaire pour faire déjeuner les élèves. Deux devis sont proposés :

1. France Location pour un montant de 7.072,20 € TTC
2. Durand Location pour un montant de 5.040,00 € TTC

Le conseil municipal, décide, après en avoir délibéré, d'accepter le devis de Durand Location pour un montant de 5.040 € TTC

Vote : unanimité des présents

#### **3- Adoption des nouveaux statuts du syndicat mixte de production et distribution d'eau potable RESEAU**

M le Maire procède à la lecture des statuts de RESEAU et demande aux membres du conseil municipal de se prononcer.

Après cet exposé et en avoir délibéré, le conseil municipal approuve les statuts de RESEAU.

Vote : unanimité des présents

**4- Annulation de la délibération prise par la commune sur les exonérations de cotisations foncières des entreprises (CFE) suite à la création de la Communauté de communes Vallées de l'Orne et de l'Odon**

M le Maire fait part au Conseil municipal des observations de la Direction départementale des Finances Publiques (DDFIP) concernant la délibération prise par la commune sur des exonérations de cotisation foncière des entreprises (CFE).

Il explique que cette délibération a été prise lorsque la commune percevait la fiscalité des entreprises. Or depuis, la commune est devenue membre d'un établissement de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité professionnelle unique (FPU) qui est seul compétent en matière de décisions sur la CFE (et la CVAE).

Il précise que la délibération de la commune de Baron sur Odon prise en date du 19 mars 2010 est devenue sans objet. Il propose de la rapporter.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de rapporter la délibération prise en date du 19 mars 2010 concernant des exonérations de CFE et charge M le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Vote : unanimité des présents

**5- Attribution d'une gratification pour le personnel en contrat aidé**

M le Maire propose une aide pour l'année 2018, d'un montant de 100€ pour l'agent en CAE versé en mai 2018.

Le Conseil Municipal décide, après en avoir délibéré, d'attribuer la gratification.

Vote : unanimité des présents

**6- Autorisation de solliciter des subventions**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise M le Maire à demander une subvention DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) et DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local) auprès des services de l'Etat et du Conseil Départemental concernant :

- Sortie de bourg sur la RD214 (DSIL et produits des amendes de police),
- Agrandissement de la salle polyvalente, économie d'énergie pour la salle polyvalente : isolation thermique de la salle, changement de chauffage avec construction d'une chaufferie, VRD au niveau de la salle polyvalente (DETR, DSIL et amendes de police, APCR)

Vote : unanimité des présents

**Informations**

1. Gaz salon du chauffage : 4 entreprises présentes et une soixantaine de foyers intéressés. Les travaux débiteront le 3 avril 2018 et un 1<sup>er</sup> coup de pioche symbolique aura lieu le 12 mars à 11h. Un plan de circulation sera affiché et distribué à la population avant les travaux,
2. Salle polyvalente : présentation des modifications apportées à l'agrandissement par l'architecte,

### Compte rendu des commissions

- Demande réfection en prévision du budget de la CCVOO :
  - 2018 : chemin de la Petite Graville
  - 2019/2020 : chemin de la Pierrette et chemin du Pataras (en attente de l'arrivée du gaz)
  - Trottoir chemin du Commandant de Touchet : faire devis pour stabilisé

Devis pour le budget :

- Ecole : installation alarme incendie, devis Robveille de 2.418,86 €  
Ajout de 2 plafonniers classe de maternelle : devis de 270,83 €  
Chauffe-eau classe de maternelle : devis 1.005,60 €
- Eglise : salpêtre mur intérieur devis 6.195,20 €
- Remplacement couverture 60 m2 devis UP : 16.969,25 € et devis Pompanon : 18.040,56 €

### Questions diverses

- Prévision effectif de l'école à la rentrée 2018 : 125 élèves (13 PS, 20 MS, 15 GS, 18 CP, 15 CE1, 14 CE2, 11 CM1, 19 CM2).
- Réunion préparation du budget : 27 février et 27 mars à 20h30
- Pré d'Oisy : des noms de rues pour le lotissement ont été évoqués aux membres du Conseil municipal. Les recherches se poursuivent.

### Urbanisme

Dépôt de certificat d'urbanisme : 19 chemin des Longues Rayes  
Dépôt de déclaration préalable : 10 chemin des Petites Bruyères, véranda  
Dépôt de permis de construire : Pré d'Oisy, maison individuelle

Séance levée à 22h30

Le prochain conseil aura lieu le 13 mars 2018

Le secrétaire de séance  
Christian BÉNARD



Le Maire  
Georges LAIGNEL



